

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-13
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de services pour l'exécution d'un service de transport public de personnes
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation organisée auprès des entreprises SARL TRANSPORTS SEYT, SARL STAC TRANSPORTS, SARL TRANSPORT BONIFACIE et de MONSIEUR JEAN MONTALOUX du 26 décembre 2023 au 10 janvier 2024 sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu la proposition conjointe des entreprises suivantes :

- SARL TRANSPORTS SEYT et SARL STAC TRANSPORTS en cotraitance pour un montant de 17 610,00 € HT soit 19 371,00 € TTC ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 11 janvier 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition conjointe des entreprises suivantes pour le marché de services pour l'exécution d'un service régulier de transports de personnes dans le cadre d'une desserte hivernale du domaine de Prat-de-Bouc au départ de Saint-Flour :

- SARL TRANSPORTS SEYT et SARL STAC TRANSPORTS pour un montant de 17 610,00 € HT soit 19 371,00 € TTC ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 12/01/2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 19 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240112-DEC2024-13-AU
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **19 JAN. 2024**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240112-DEC2024-13-AU
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024